

Séance du 6 février 2020 à 19 heures

Le six février deux mille vingt, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune d'Espère, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (46)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

Mme MARTIN Caroline (Caillac), M. GARD Michel (CIEURAC), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (22)

Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors – procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), M. TULET André (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille).

Procurations : 2

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

AR PREFECTURE

046-200023737-20200206-16_06_02_2020-DE
Regu le 07/02/2020

Service : Aménagement et Foncier

Objet : Lotissement l'Orme du Payrat à Cahors – Retrait du lot n°26 de la vente à la SA HLM
Interrégionale POLYGONE

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 6 février 2020
Rapporteur : Michel SIMON

Service : Aménagement et Foncier

Objet : Lotissement l'Orme du Payrat à Cahors – Retrait du lot n° 26 de la vente à la SA HLM Interrégionale POLYGONE

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 7 du 21 janvier 2014, vous avez approuvé la vente des lots n° 1, 2, 3, 25, 26 et 27 du lotissement de l'Orme du Payrat à Cahors à la SA HLM Interrégionale POLYGONE au prix de 35 euros HT/m².

Or, la société HLM Interrégionale POLYGONE a fait connaître sa volonté d'échanger le lot n° 26 cadastré section AS n° 1169 d'une surface de 652 m² initialement réservé, contre le lot n° 14 cadastré section AS n° 1061 d'une surface de 558 m². L'objectif est de répondre favorablement à un particulier intéressé par le lot n° 14 et qui souhaite devenir propriétaire de son pavillon par le biais du dispositif du prêt social locatif-accession.

La vente du lot n° 14 fera l'objet d'une décision lors d'une prochaine séance du Bureau communautaire, compétent désormais pour les cessions d'un montant inférieur à 75 000 euros HT.

Il convient par conséquent, d'acter le retrait de la vente du lot n° 26 à la SA HLM Interrégionale POLYGONE et ainsi de le proposer à la commercialisation des lots disponibles.

Les conditions de vente des lots restants à la SA Interrégionale POLYGONE demeurent inchangées.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'acter le retrait du lot n° 26 du lotissement de l'Orme du Payrat cadastré section AS n° 1169 (ex n° 1029 et 1033) d'une surface de 652 m² de la vente à la SA HLM Interrégionale POLYGONE.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.
Pour extrait certifié conforme.


Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE